

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1134

présenté par
Mme Fabre
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 40, après le mot :

« dématérialisé »,

insérer les mots :

« , ses conditions générales d'utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé pour tous les utilisateurs afin de permettre un usage autonome et sécurisé.